

Thomas DANCER

Expert-Comptable Diplômé

Commissaire aux Comptes près de la Cour d'Appel de Lyon

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LES APPORTS EN NATURE EFFECTUES
PAR MONSIEUR ROMAIN ALLOIX
DES TITRES DE LA SOCIETE RD FINANCES
AU PROFIT DE LA SOCIETE A & R FINANCES 84**

*SARL de Commissariat Aux Comptes au capital de 12 500 €
RCS de Saint-Etienne: 434 581 898 APE : 6920Z*

*17 rue Dorian 42700 FIRMINY
Tel : 04 77 10 15 70 E-Mail : thomas.dancer@bca-cbc.com*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

A l'assemblée générale,

En exécution de la mission, qui nous été confiée par Monsieur ALLOIX, concernant l'apport en nature de titres devant être effectué par celui-ci, dans le cadre de la constitution de la société **A & R FINANCES 84**, nous avons établi le présent rapport sur la valeur des apports prévu à l'article L 223-9 du code de commerce.

Les apports envisagés sont décrits dans le projet de statuts. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée, et d'apprécier les avantages particuliers stipulés.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission : cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport, d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

1 - PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Contexte de l'opération

Le présent apport de titres envisagé par Monsieur ALLOIX, dans le cadre de la constitution de la société **A & R FINANCES 84**, vise à organiser le développement de son patrimoine.

1.2 Société bénéficiaire des apports

La société **A & R FINANCES 84** sera une société par actions simplifiée au capital de 11 779 625 €, dont le siège social sera situé à SAINT ROMAIN EN VIENNOIS (84110), 1655 route de Vaison la Romaine – ZA du Bas Flez, en cours de constitution et d'immatriculation.

La société **A & R FINANCES 84** a pour objet directement ou indirectement :

- Les activités de direction de gestion, de coordination, de contrôle et de représentation liées à la possession ou au contrôle du capital social de filiales ;
- L'animation de ses participations par la définition seule et exclusivement de la politique du groupe imposée aux filiales ;
- La prise de participation en fonds propres dans toutes entreprises et sociétés ; à cet effet, la souscription ou l'acquisition, sous quelque forme que ce soit, de toutes actions, parts sociales et obligations convertibles et généralement de toutes valeurs mobilières qui représentent ou ont vocation de représenter ou encore, donnent le droit à attribution ou à souscription de titre représentant une quote part du capital social de ces entreprises et sociétés ;
- La gestion de ses participations et intérêts et le placement de ses fonds libres ; notamment en investissements destinés aux filiales ;
- Toutes activités accessoires de gestion courante, prestations de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers, immobiliers, travaux d'étude, conseil et assistance, organisation, marketing et animation commerciale, montage de dossier, etc..., destinés aux filiales ou participations ;

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

1.3 – Personne physique apporteuse

La société **A & R FINANCES 84** va être constituée par l'apport des titres de la société **RD FINANCES** détenus à hauteur de :

- 99,98 % par Monsieur Romain ALLOIX, né le 18 mars 1982 à VILLEURBANNE (Rhône), de nationalité française, soumis à un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens avec Madame Pauline VESSAUD conclu suivant contrat reçu par Maître Jean-Louis SERVE, Notaire à FELINES (Ardèche) en date du 18 octobre 2016, ledit contrat non modifié depuis, ainsi déclaré réalisant la souscription au capital pour son compte personnel, demeurant au 1655 route de Vaison la Romaine, ZA du Bas Flez, 84110 SAINT ROMAIN EN VIENNOIS.

La société **RD FINANCES** est une société par actions simplifiée, au capital de 8 000 €, dont le siège social est situé 6 rue Pierre Valdo, 69005 LYON 5EME, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON, sous le numéro SIREN 451 363 394.

Elle a pour activité principale :

- Les activités de direction de gestion, de coordination, de contrôle et de représentation liées à la possession ou au contrôle du capital social de filiales ;
- L'animation de ses participations par la définition seule et exclusivement de la politique du groupe imposée aux filiales ;
- La prise de participation en fonds propres dans toutes entreprises et sociétés ; à cet effet, la souscription ou l'acquisition, sous quelque forme que ce soit, de toutes actions, parts sociales et obligations convertibles et généralement de toutes valeurs mobilières qui représentent ou ont vocation de représenter ou encore, donnent le droit à attribution ou à souscription de titre représentant une quote part du capital social de ces entreprises et sociétés ;
- La gestion de ses participations et intérêts et le placement de ses fonds libres ; notamment en investissements destinés aux filiales ;
- Toutes prestations de services, travaux d'étude, conseil et assistance, organisation marketing et animation commerciale, montage de dossier, etc..., plus particulièrement mais non exclusivement destinés aux filiales ou participations.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

1.4 – Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de statuts. Elles peuvent se résumer comme suit.

Apports en nature :

De Monsieur Romain ALLOIX :

- 6 500 actions en pleine propriété de la **RD FINANCES**, société par actions simplifiée, au capital de 8 000 €, dont le siège social est situé 6 rue Pierre Valdo, 69005 LYON 5EME, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON, sous le numéro SIREN 451 363 394, lui appartenant sur les 8 000 actions composant le capital social, évaluées à la somme de 10 562 500 euros.
- 1 498 actions en pleine propriété de la **RD FINANCES**, société par actions simplifiée, au capital de 8 000 €, dont le siège social est situé 6 rue Pierre Valdo, 69005 LYON 5EME, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON, sous le numéro SIREN 451 363 394, lui appartenant en propre comme ayant été acquis à

l'occasion de la donation du 17 mars 2023, sur les 8 000 composant le capital social et évaluée à une somme de 2 434 250 € ;

A charge pour lui de payer pour son compte la soulte dont il est débiteur à l'égard de Monsieur Philippe ALLOIX de 1 217 125 € aux termes d'un acte de donation partage du 17 mars 2023 dont est issue la propriété des 1 498 titres en pleine propriété apportés, soit un passif total de 1 217 125 €.

Soit un apport net d'UN MILLION DEUX CENT DIX SEPT MILLE CENT VINGT CINQ EUROS.

Cet apport est évalué à la somme nette totale de ONZE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE SIX CENT VINGT-CINQ EUROS (11 779 625 €).

2 – DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 – Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports :

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous avons notamment :

- vérifié la pleine propriété des titres apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale ;
- pris connaissance de l'activité de la société **RD FINANCES** et de ses filiales au regard de leurs derniers bilan clos ;
- pris connaissance de l'acte de donation partage du 17 mars 2023 ;
- examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties ;

2.2 – Réalité des apports :

Les apports en nature seront constitués par l'apport de 7 998 titres de la société **RD FINANCES** évalués à 11 779 625 €.

La valeur totale des éléments apportés en nature est donc évaluée à 11 779 625 €.

Cette valeur a été déterminée après l'évaluation de la société **RD FINANCES** selon différentes méthodes :

- Approche patrimoniale basée sur les bilans réalisés par la société,
- Approche sur les rendements en fonction des perspectives d'avenir de la société,
- Approche mixte basée sur les fonds propres de la société et ses perspectives d'avenir.

Le choix de ces méthodes de valorisation est conforme aux dispositions pratiquées dans la profession et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de notre part.

3 – REMUNERATION DES APPORTS

Pour établir les conditions de l'apport en nature et de sa rémunération, il a été retenu :

- Les comptes annuels au 31 mars 2022 de la société **RD FINANCES** et de ses filiales,
- L'acte de donation partage du 17 mars 2023,
- Les documents juridiques des sociétés **RD FINANCES** et **A & R FINANCES 84**.

La valorisation du montant net des apports en nature s'élève à 11 779 625 € (ONZE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE SIX CENT VINGT-CINQ EUROS).

En conséquence et en rémunération de ces apports en nature, il sera attribué, à Monsieur Romain ALLOIX : 11 779 625 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 € chacune,

4 – VERIFICATIONS EFFECTUEES

Dans le cadre de notre mission, nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour vérifier la réalité des apports effectués et la valeur attribuée à ces apports. Nous avons examiné les éléments qui ont servi de base de calcul à l'évaluation.

5 – AVANTAGES PARTICULIERS

Nous n'avons pas eu connaissance d'avantage particulier qui aurait pu être consenti.

6 - CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur nette des apports en nature s'élevant à 11 779 625 euros, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal à la valeur nominale des actions à émettre de la société bénéficiaire de l'apport, la société **A & R FINANCES 84**.

Fait à Firminy,
Le 23 mars 2023

Le Commissaire aux Apports
Thomas DANCER


SARL BCA COMPTABILITE AUDIT
17 Rue Dorian
42700 FIRMINY
Tél 04 77 10 15 70
SIRET 434 681 898 00021